

Suisse

En 2015, près de 150 500 étrangers ont immigré en Suisse pour des séjours de longue durée, soit 1.1 % de moins qu'en 2014. C'est la deuxième année consécutive que se dessine cette tendance. Les citoyens des pays de l'UE/AELE ont représenté près des trois quarts des entrées. Les deux groupes les plus importants, les citoyens allemands et italiens, ont compté respectivement pour 15 % et 12 % du total, suivis par les citoyens français (en forte progression) et portugais, comptant pour respectivement 10 % et 8 %. Tandis que 63 % des ressortissants de l'UE/AELE se sont rendus en Suisse à des fins professionnelles, les citoyens des pays non membres de l'UE/AELE ont principalement immigré au titre du regroupement familial (47 % des entrées).

Les flux d'émigration, qui correspondent au nombre de résidents étrangers qui se font radier des registres, ont atteint le chiffre de 73 400 personnes en 2015, après 69 200 en 2014. La part des ressortissants de l'UE/AELE s'est élevée à 75 % en 2015, comprenant 15 800 Allemands, 7 100 Français, 6 900 Italiens et 6 600 Portugais. L'immigration nette en Suisse a concerné 71 500 personnes en 2015, soit 9.4 % de moins qu'en 2014. En 2015, les flux d'immigration nette les plus élevés provenaient d'Italie, de France, d'Allemagne et du Portugal.

Fin 2015, près de 2 millions de ressortissants étrangers résidaient de façon permanente en Suisse, soit 46 900 personnes de plus qu'en 2014. La population étrangère était équivalente à près d'un quart de la population résidente totale, chiffre sensiblement identique à celui de l'année précédente. Les nationalités les plus représentées en 2015 étaient les Italiens et les Allemands (respectivement 15.7 % et 15.1 % de la population étrangère), les Portugais (13.4 %) et les Français (6.2 %).

Près de 71 000 ressortissants étrangers se sont installés en Suisse de façon permanente en 2015 dans le but de travailler, soit 5.1 % de moins qu'en 2014. Sur ce total, la part des citoyens de l'UE/AELE était d'environ 94 %, principalement en provenance d'Allemagne (15 900 personnes), d'Italie (10 800 personnes), de France (8 900) et du Portugal (6 900 personnes).

La population étudiante suivant une formation tertiaire au cours de l'année 2015/16 comptait 43 600 personnes étrangères dans les hautes écoles universitaires, dont 36 300 ont été précédemment scolarisées à l'étranger et sont entrées en Suisse afin d'étudier. À ces chiffres s'ajoutent 15 600 étudiants dans les Hautes écoles spécialisées et Hautes écoles pédagogiques, dont 10 070 précédemment scolarisées à l'étranger. Ces chiffres sont en hausse par rapport à l'année universitaire 2014/15.

Selon le Secrétariat d'État aux migrations, le nombre de demandeurs d'asile est passé de 23 800 à 39 500 entre 2014 et 2015. Les trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile (Érythrée, Afghanistan et Syrie) représentaient 57 % du flux en 2015. Parmi les 28 100 cas réglés en première instance en 2015, le taux de reconnaissance

(octroi de l'asile) était de 25 % et le taux de protection (octroi de l'asile ou admission provisoire) de 53 %, contre 51 % en moyenne dans l'UE28.

Au cours de l'année 2014, la Suisse a déposé des demandes de prise en charge auprès d'autres États Dublin pour 14 900 personnes, estimant que la procédure d'asile relevait de leur compétence. Plus de 2 600 personnes ont ainsi été transférées vers l'État Dublin compétent par voie aérienne ou terrestre. Dans le même temps, la Suisse a reçu plus de 4 000 demandes de prise en charge émanant d'autres États Dublin. Elle en a accepté 1 800 et plus de 900 personnes ont été effectivement transférées en Suisse. En raison de la forte pression migratoire exercée sur les côtes italiennes et de la surcharge qu'elle cause au système italien d'asile et d'accueil, la Suisse a connu un recul des transferts Dublin en 2014 par rapport à 2013, conduisant au traitement de 3 000 cas supplémentaires dans la procédure d'asile nationale. Depuis 2009 toutefois, la Suisse a transféré plus de personnes dans un autre État Dublin qu'elle n'a dû en reprendre en vertu de cet accord.

En mars 2016, le Conseil fédéral a adopté plusieurs projets de loi visant à mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles relatives à la limitation de l'immigration. D'autre part, souhaitant mieux exploiter le potentiel des travailleurs déjà en Suisse, le Conseil fédéral entend aplanir les obstacles administratifs qui compliquent l'accès à l'emploi pour les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire et améliorer ainsi leur intégration sur le marché du travail. Par ailleurs, l'adoption par le Parlement d'un projet de loi visant à accélérer les procédures d'asile a été confirmée lors d'un vote populaire en juin 2016.

L'avant-projet de modification de la Loi fédérale sur les étrangers et de la Loi sur les prestations complémentaires permettra de mettre en place quatre mesures afin d'améliorer la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes. Les étrangers et leurs proches devraient être exclus du régime de l'aide sociale s'ils viennent en Suisse uniquement pour rechercher un emploi. La fin du droit de séjour des personnes qui cessent leur activité lucrative sera aussi définie. L'instauration de dispositions concernant l'échange de données entre les organes chargés d'octroyer les prestations complémentaires et les autorités cantonales compétentes en matière de migration permettra d'améliorer le flux d'information. Enfin, l'exclusion de la perception de prestations complémentaires par des étrangers résidant en Suisse de manière illégale sera aussi clairement ancrée dans la loi.

Pour en savoir plus

www.sem.admin.ch

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/en/index/themen/01/07.html

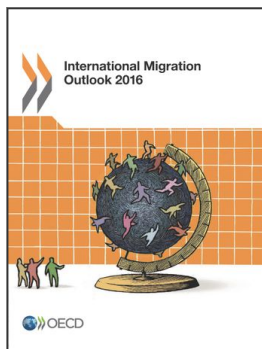
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

SUISSE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers
					2004-08	2009-13	2014
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	12.7	17.1	19.4	18.8	15.7	17.9	152.1
Sorties	6.7	8.4	8.7	8.6	7.0	8.1	69.2
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2013	2014	2013	2014			
Travail	2.2	1.9	1.6	1.4			
Famille (y compris la famille accompagnante)	21.3	19.5	15.6	14.5			
Humanitaire	5.1	6.4	3.7	4.7			
Libre circulation	105.8	103.8	77.6	77.1			
Autres	2.0	3.1	1.4	2.3			
Total	136.2	134.6	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2013	2014	Moyenne 2009-13			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	8.6	12.3	10.9	11.8			
Stagiaires	0.3	0.1	0.1	0.1			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	101.6	105.0	89.4	93.4			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.4	1.7	2.4	2.7	1.6	2.4	22 110
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.4	10.6	13.0	..	9.5	11.5	98.0
Accroissement naturel	1.6	2.3	2.2	2.6	1.8	2.2	21.3
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.9	8.3	10.8	..	7.7	9.2	76.7
Effectifs de migrants	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	23.8	26.5	28.6	29.2	24.5	27.3	2 355
Population étrangère	20.3	22.0	23.5	24.1	20.6	22.5	1 947
Naturalisations	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>							
	2.6	2.3	1.9	1.8	2.8	2.2	33 325
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2013	2014	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	85.3	85.0	84.8	..	85.4	
Hommes nés à l'étranger	..	82.9	83.6	83.7	..	83.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	75.1	77.0	78.0	..	76.0	
Femmes nées à l'étranger	..	66.6	68.5	69.0	..	67.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	3.2	3.2	3.4	..	3.1	
Hommes nés à l'étranger	..	6.9	7.1	7.1	..	6.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	3.6	3.1	3.3	..	3.3	
Femmes nées à l'étranger	..	8.9	8.2	8.3	..	8.1	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933394945>



Extrait de :
International Migration Outlook 2016

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Suisse », dans *International Migration Outlook 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-42-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.